



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Service de la communication

Communiqué

Mgr Charles Morerod reçoit les premiers résultats de l'enquête préliminaire

Par courrier postal du Vatican, le 4 octobre 2024, Mgr Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a reçu des réponses partielles à l'enquête préliminaire menée sur plusieurs membres de la Conférence des évêques suisses et autres prélats. Il en ressort que Mgr Morerod, hormis des erreurs de forme canonique, n'a commis aucun délit punissable, dissimulation, négligence ou erreur qui nécessiterait l'ouverture d'une procédure pénale. Ce que confirmait également [le ministère public fribourgeois en décembre 2023](#). Il est toutefois demandé à Mgr Morerod de « formuler une réprimande » à son vicaire général.

Ce que dit la lettre sur Mgr Charles Morerod...

...vous n'avez rien caché

Le cardinal Robert Francis Prevost, préfet du Dicastère pour les Évêques, écrit à Mgr Charles Morerod que l'examen attentif du rapport « n'a pas révélé d'omissions substantielles de la part de Votre Excellence dans le traitement des cas signalés, ni de dissimulation ou de malveillance dans les actions de Votre Excellence. »

...vous avez commis des erreurs formelles

Le cardinal Prevost reproche toutefois à Mgr Morerod n'avoir « pas toujours respecté les procédures canoniques ». Mgr Morerod l'assume : il n'a pas automatiquement ouvert une enquête canonique puisqu'il donnait la primauté à la justice de l'État, notamment à cause de plaintes de victimes précisément par rapport aux procédures internes.

...vous êtes naïf

Le cardinal Prevost juge aussi regrettable « l'absence de vérification préalable de l'aptitude de certains candidats aux charges ecclésiastiques sur la base de critères objectifs et prédéterminés ». De tels reproches ont déjà été formulés, par des prêtres et autres collaborateurs, à Mgr Morerod, et ne font que conforter le travail de discernement actuel. Cependant, Mgr Morerod redit qu'il serait illégal de poser des questions liées au for interne et que, lorsqu'il engage un clerc, il assume les conséquences d'une confiance dans la fidélité aux engagements de ce dernier.

...vous êtes proche des victimes

Enfin, le cardinal exprime sa confiance à l'évêque, rappelant que ce dernier a fait « preuve d'une vigilance accrue dans le traitement des cas d'abus et (...) manifesté une proximité attentive et un grand soutien aux victimes. »

Ce que dit la lettre sur Mgr Bernard Sonney...

Le 26 septembre 2023, Mgr Bernard Sonney, vicaire général, avait décidé, à la suite d'un signalement à son égard, de se mettre en retrait afin de ne pas interférer avec l'enquête préliminaire. L'enquête étant aujourd'hui close, le cardinal Prevost estime que les propos tenus il y aurait des décennies par l'abbé Sonney devant un homme majeur, « étaient inappropriés et déplacés ». Même si ces actes ne sont pas de nature pénale et ne font l'objet que d'une réprimande, Mgr Bernard Sonney a décidé de faire recours auprès du Vatican, ignorant les actes sur lesquels porte la réprimande. La décision d'un retour ou non de Mgr Sonney en tant que vicaire général sera prise une fois les résultats du recours connus. À l'heure actuelle, Mgr Sonney reste donc en retrait de son mandat de vicaire général, mais peut exercer en tant que prêtre puisqu'il n'est pas interdit de ministère.



Service de la communication

Pour rappel

En juin 2023, Mgr Joseph Maria Bonnemain, évêque de Coire, et deux autres professionnels juridiques laïcs ont mené une enquête préliminaire afin d'étudier diverses accusations portées par l'abbé Nicolas Betticher à l'encontre, entre autres, de certains évêques suisses. En janvier 2024, Mgr Bonnemain a remis ce rapport au Vatican. En réaction à ce rapport, le Dicastère pour les Évêques a écrit une lettre personnelle, reçue par poste en octobre 2024, à certains des évêques concernés.

Fribourg, le 18 octobre 2024

Le Service diocésain de la communication